



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### électricité

Question écrite n° 39269

#### Texte de la question

M. Jean-Noël Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le coût qu'impliquerait l'installation des compteurs électriques Linky pour le consommateur. La vague des changements d'abonnement engendrée par la généralisation de ce compteur va notamment obliger les foyers qui ont une consommation élevée de façon ponctuelle, à souscrire à un abonnement plus puissant et donc plus cher. En effet, alors que les compteurs actuels ne disjonctent pas systématiquement lorsque la puissance appelée dépasse celle de l'abonnement, Linky, plus sensible, ne tolère pas cette hausse. Ces abonnés représentent 10 millions de foyers qui, selon l'UFC-Que choisir, devront payer 308 millions d'euros supplémentaires chaque années. En plus de ce surcoût, il déplore que le passage au « compteur intelligent », pourtant présenté comme gratuit par le Gouvernement, soit facturer 36,21 euros aux foyers. C'est une charge qui, toujours selon l'union des consommateurs, s'élève à 545 millions d'euros pour l'ensemble des ménages mal abonnés. Dans un contexte de hausse générale des prix, il importe d'affiner les grilles tarifaires afin de les adapter aux plus près des besoins des consommateurs et de leur rendre gratuit le changement de puissance liée au passage aux compteurs Linky. Il souhaite donc connaître les dispositions qu'il compte prendre pour limiter l'impact des nouveaux compteurs sur la facture des consommateurs.

#### Texte de la réponse

La mise en oeuvre des nouveaux compteurs communicants va contribuer à améliorer de manière significative la qualité de service rendue à l'usager grâce aux relèves à distance. Elle va permettre également une meilleure connaissance des consommations des usagers, avec à la clé le développement de nombreux services à l'aval du compteur, et notamment des services de maîtrise des consommations. Le compteur « Linky », première brique du développement des réseaux intelligents, est un projet d'intérêt général qui profitera à chaque foyer français. Concernant les dépassements de puissance souscrite, les compteurs Linky sont spécifiés pour avoir le même comportement que les disjoncteurs actuels, et donc la même tolérance. Avec le compteur Linky, c'est le compteur lui-même qui assure cette fonction de contrôle de la puissance souscrite, mais il le fait avec strictement la même sensibilité que les disjoncteurs actuels. Il ne disjonctera donc pas plus fréquemment. Lors de l'expérimentation, il est apparu que, pour 2 % des sites entre 3 et 12 kVA et 11 % des sites entre 12 et 36 kVA, la puissance contractuellement souscrite différait de la puissance réelle. La mise en place de Linky permettra de déterminer la puissance réellement appelée. Il sera possible d'ajuster plus finement la puissance souscrite à la consommation réelle : Linky permettra des paliers par pas de 1 kVA alors que les disjoncteurs actuels ne peuvent être réglés que par palier de 3 kVA. Dans le cas où le consommateur a souscrit une puissance trop élevée suite à un conseil non adapté, Linky lui permettra de prendre un abonnement moins cher où la puissance souscrite sera abaissée. Dans le cas où la puissance appelée par le consommateur est supérieure à la puissance souscrite, celui-ci se verra proposer la possibilité d'augmenter la puissance souscrite ou bien pourra adapter sa consommation en diminuant le nombre d'appareils électriques fonctionnant en même temps (four, machine à laver, bouilloire, fer à repasser par exemple). En tout état de cause, le temps nécessaire sera donné au consommateur pour cette régularisation. La Commission de régulation de l'énergie (CRE), a par

ailleurs demandé, dans sa délibération du 7 juillet 2011, que le changement de puissance contractuelle à la suite de la pose de Linky soit réalisé gratuitement par ERDF.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Noël Carpentier](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (3<sup>e</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39269

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 octobre 2013](#), page 10471

**Réponse publiée au JO le :** [19 novembre 2013](#), page 12057